

[Français]

M. Herbert: Madame le Président, je demande que la motion n° 53 soit reportée à l'ordre du jour.

[Texte]

COPIE DE TOUTES LES COMMUNICATIONS CONCERNANT LE PROGRAMME DES PROJETS D'IMMOBILISATION D'HIVER

Motion n° 55—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'évaluation du fonctionnement du programme des projets d'immobilisation d'hiver, y compris les notes, lettres et procès-verbaux de réunions résultant de l'évaluation.

[Français]

M. Herbert: Madame le Président, je demande que la motion n° 55 soit reportée à l'ordre du jour.

[Texte]

L'ENTENTE SIGNÉE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA PROVINCE DE TERRE-NEUVE EN VERTU DU RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

Motion n° 74—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de l'entente la plus récente signée entre la province de Terre-Neuve et le gouvernement en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

[Français]

M. Herbert: Madame le Président, je demande que la motion n° 74 soit reportée à l'ordre du jour.

[Traduction]

Mme le Président: Tous les autres avis de motion portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MESURE RELATIVE AUX COMPTES OUVERTS AUPRÈS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-126, tendant à modifier la loi n° 2 sur l'administration financière, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et étudié en comité; rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3^e fois et adopté.)

Restrictions salariales du secteur public—Loi

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURE CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, dans le cadre du débat de troisième lecture de ce projet de loi, je tiens à dire d'emblée que les chiffres «6 et 5» sont très encourageants pour les Canadiens. Les Canadiens admettent que ces plafonds constituent une belle occasion de relancer l'économie.

Nous savons que nos problèmes économiques viennent de loin, et que leurs causes sont complexes et à la fois internationales et nationales. Nous savons que la solution dépend en grande partie des initiatives qui seront prises en dehors des frontières du Canada, surtout aux États-Unis, mais aussi dans d'autres pays du monde, notamment dans les pays occidentaux. Par ailleurs, si l'on veut que le Canada soit en mesure de profiter d'une reprise dès qu'elle se manifesterait, il faut s'arranger pour favoriser le plus possible la reprise et permettre aux Canadiens d'en bénéficier au maximum. Autrement dit il faut faire baisser le taux d'inflation au Canada.

Aucun député, je crois, n'oserait prétendre que le taux d'inflation, qui est tellement plus élevé au Canada qu'aux États-Unis, n'est pas le problème capital et une menace exceptionnelle pour notre pays. Le Canada est affligé, comme les États-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et d'autres pays, d'un chômage très aigu ainsi que des mêmes taux d'intérêt élevés. En outre, comme on l'a signalé à maintes reprises, étant donné l'influence dominante de l'économie américaine sur celle des autres pays, la hausse des taux d'intérêt devra, dans une grande mesure, émaner des États-Unis.

Toutefois, le projet de loi vise directement à juguler l'inflation qui est plus élevée au Canada qu'aux États-Unis, où nous écoulons nos marchandises. Si nous voulons leur vendre nos marchandises, nous devons soutenir la concurrence de la production américaine. Telle est la situation en ce qui concerne bien des produits canadiens vendus aux États-Unis.

Je crois pouvoir affirmer sans risque de contradiction que la plupart des Canadiens se rendent compte de la menace inflationniste. L'aspect intéressant de ce projet de loi qui est peut-être le plus important que nous ayons débattu depuis le début de la session—et en fait depuis un certain temps—c'est qu'il offre aux Canadiens l'occasion de lutter directement contre l'inflation. A elles seules, les dispositions statutaires de ce bill ne toucheront pas un secteur assez vaste de l'économie pour faire baisser suffisamment l'inflation afin que les Canadiens puissent profiter au maximum de la relance économique. Il s'agit plutôt de donner le bon exemple. Le bill indique la voie à suivre, comme les Canadiens le constatent déjà, et beaucoup de professionnels libéraux de tout le pays réagissent positivement.